

CONFERENCE

Il ne faut pas être juriste pour être fort en marketing : les droits du marketer

Date : le 29 mai 2015
Varsovie

Intervenants

HOGAN LOVELLS



Ewa Kacperek

Counsel au Département du Droit de la Propriété Intellectuelle, des Médias et des Nouvelles Technologies au sein de Hogan Lovells. Elle se spécialise en droit de la propriété intellectuelle et de la concurrence déloyale. Elle conseille aux grandes entreprises polonaises et internationales en matière de protection des marques, des droits d'auteur, de la lutte contre la concurrence déloyale, des contrats de licence et de la protection des données personnelles ainsi que dans le domaine des services fournis par voie électronique. Elle fournit des conseils en matière de transactions de fusion ou acquisition ainsi que pour le suivi des affaires courantes d'entités économiques. Ewa Kacperek est membre de la Chambre des Conseillers Juridiques du District de Varsovie.



Piotr Zawadzki

Il fait partie de l'équipe de juristes du Département du Droit de la Propriété Intellectuelle, des Médias et des Nouvelles Technologies au sein de Hogan Lovells. Il se spécialise dans le droit de la propriété industrielle, notamment en matière de protection des marques, des droits d'auteur ainsi que dans le droit de la concurrence déloyale. Piotr possède également de l'expérience



dans le conseil aux clients polonais et étrangers pour des affaires relevant du droit de la propriété industrielle, droit d'auteur et droit de la concurrence déloyale ainsi qu'en matière de protection des domaines Internet.

DELOITTE



Łukasz Sławatyniec



Katarzyna Kęska

ACCACE

Maciej Górski

AFFRE I WSPÓLNICY :



Adwokat Joanna Affre - avocate, Partenaire Gérant d'Accreo Legal

Depuis plus de 10 ans, elle se spécialise dans le droit de la concurrence au sens large.

Elle conseille les clients du secteur FMCG, alimentaire, automobile, chimique, bâtiment, médias et publicité, ainsi que dans le domaine du



droit bancaire concernant la définition de la politique de distribution, de prévention des accords monopolistiques et de l'abus de position dominante, des fusions et OPA, du droit des consommateurs, ainsi que de la lutte contre la concurrence déloyale. Elle effectue des audits et formations destinées aux entrepreneurs dans ce domaine, elle représente également les clients lors des procédures devant l'UOKiK /Bureau Anti-monopole/ et les tribunaux.

Diplômée de l'Université de Wrocław et titulaire d'un diplôme d'études approfondies en sciences politiques (IEP Strasbourg, France), droit communautaire (Lyon III, France) et droit de la concurrence (King's College, Londres, Grande Bretagne).

